



Compte-rendu
Comité directeur ligue de Normandie des échecs
03/01/2022

Ouverture de la séance à 20h00 en visioconférence

Membres présents :

VAUGEOIS Cyrille (Président), CLIN Christian (Secrétaire général), ADELIN Bruno (Trésorier), VAUGEOIS Sylvaine et VIOLETTE Didier

Membres absents :

DELABARRE Olivier (Vice-Président), HATTON Christian (CDJE27), MARECHAL-DINELLI Anne, TOURNABIEN Bruno, GRANCHER Étienne (membre commission jeunes)

Membres commission jeunes invités :

JEANNE Mickaël (Président commission), BENETEAU Hubert, , BASIC Bosko, LEMIRE Olivier

Membres commission Technique invités :

LE FOURNIER Pascal (CDJE61), DEREGNAUCOURT Gaëtan (CDJE76), DECAEN Melvyn (CDJE14)

ORDRE DU JOUR :

➤ ***Championnat de Normandie jeunes (qualifications, règles sanitaires)***

Les championnats départementaux ont réuni 268 jeunes. Comme vous le savez, l'Eure n'a pas organisé son championnat qui était prévu à Evreux en raison du faible nombre d'inscriptions.

A l'issue de ces championnats, 126 jeunes de U8 à U16 obtiennent leur qualification pour le championnat régional en respectant les modalités de qualifications du règlement du championnat.

3 jeunes de l'Eure souhaitent participer au championnat (Axel Lemire, Ruben Tekpor et Alexandra Maire U12F actuellement non licenciée) + des U18 et U20.

Le CD décide de valider la participation d'Axel Lemire et de Ruben Tekpor. Alexandra Maire n'étant pas licenciée à ce jour, sa participation n'est pas retenue.

Ces repêchages restent exceptionnels, la ligue informera le CDJE de l'Eure qu'elle ne pourra pas renouveler ces repêchages et qu'il convient aux dirigeants d'organiser à l'avenir le championnat départemental.

Il est décidé de fixer la date limite d'inscription au 21 janvier afin de pouvoir procéder à des repêchages.

Afin de compléter les catégories filles pour arriver à des tournois de 8 joueuses, il est proposé de repêcher 13 d'entre elles.

En estimant à une vingtaine de joueurs en U18 et U20, le nombre total de qualifiés est de 160.

Cyrille Vaugeois (Président du club organisateur) indique que la jauge d'accueil est de 160 dans le Dojo.

Il apparaît donc difficile de retenir la proposition d'Olivier Lemire de repêcher d'autres jeunes sauf en cas de désistement.

Les informations seront envoyés aux clubs par mail dès demain.

Vote : adopté à l'unanimité

➤ ***Équipe espoirs jeunes***

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il paraît difficile de mettre en place les stages. Mickaël Jeanne propose de définir une nouvelle liste des jeunes pour cette équipe et de la soumettre à la commission jeunes dans les 15 jours. Celle-ci sera complétée suite aux championnats régionaux.

L'objectif est ensuite d'organiser un stage sur un week-end avant le chpt de France puis pendant les 2 grands Opens d'été de la Ligue (Saint-Lô et Dieppe).

Pour cette saison les cours individuels seront maintenus avec un volume horaire moindre qui reste à définir ou simplement pour les meilleurs jeunes.

Bruno Adeline demande quelle est la quantité de coupons Ligue attribuée aux jeunes champions pour les inscriptions gratuite aux tournois de la Ligue.

Réponse : 2 au 1er, 1 au 2ème et 1 au 3ème soit au total 56 coupons.

Il apparaît nécessaire de faire figurer sur le coupon la date limite de validité au 31/12 de l'année des championnats jeunes.

Vote : adopté à l'unanimité

➤ ***Situation comité départemental de l'Eure***

Le comité de l'Eure semble rencontrer un problème de gouvernance depuis quelques temps, pas d'AG électorale dans les délais prévus, pas de championnats jeunes cette saison. Comme le prévoit l'article 3.2 de nos statuts, la Ligue a un droit de contrôle sur la gestion des comités : Un échange avec le président du CDJE 27 sera proposé très prochainement pour clarifier la situation.

➤ ***Choix des organisateurs compétitions ligue.***

- Coupe 2000

Pas de candidat à l'organisation actuellement date limite le 27/02/2022

Proposition au club d'Hérouville

Coupe de la parité

2 candidats à ce jour : Petit Caux (27/02) et Hérouville

Attribution à Petit Caux

- Nationale 2 féminine

1 candidat : Cavaliers d'Hérouville le 20/02 car le 27/02 coupe de la parité

- Rapide féminin

1 candidat : Cavaliers d'Hérouville (05/03) date limite le 07/05/2022

- Coupe de Normandie des clubs et championnats individuels

Pas de candidats

Vote : adopté à l'unanimité

➤ **Compte-rendu réunion avec la Région Normandie (subvention)**

La région comme tous les ans réalise au moment des demandes de subvention des réunions afin d'échanger avec le ou les responsables des ligues sportives. Pour notre ligue, l'échange s'est déroulé en visio avec les responsables du service des sports le 15 décembre. Comme pour l'ensemble des ligues, un découragement des bénévoles se fait sentir suite à la crise sanitaire.

Contrairement aux années précédentes, la région ne financera plus une subvention de fonctionnement mais par rapport à des projets pluriannuels notamment à destination des 15-25 ans. Elle reviendra très prochainement vers nous pour établir les priorités communes.

➤ **Bilan d'étape (clubs, effectifs, compétitions)**

- Clubs

1 nouveau club dans l'Eure : Le Cavalier d'Igoville (entre Louviers et Rouen face à pt de l'Arche)

1 nouveau club dans la Manche : La Hague

2 clubs en moins en Seine Maritime : Bihorel et Taquin Échecs

- Effectifs

La ligue compte au 31 décembre 1770 licenciés (1009 licenciés A et 761 licenciés B) soit une augmentation de 643 licenciés à la même date par rapport à la saison précédente. Il faut remonter à la saison 2017/2018 pour avoir des effectifs supérieurs à la même date.

- Compétitions

Les interclubs adultes et jeunes se déroulent normalement. Les opens (Caen à la Toussaint et Rouen à Noël) ont connu un vif succès ainsi que les rapides.

➤ **Changement siège social et modification des statuts de la Ligue**

En vertu de l'article 1.2 des statuts de la Ligue, le Comité Directeur acte le changement du siège social de la Ligue :

Ancien siège : 14, rue Maurice Genevoix 76620 Le Havre

Nouveau siège : 32, rue Pierre Voisin 76620 Le Havre

Ce changement de siège social entraîne la modification des statuts de la Ligue avec l'insertion de la nouvelle adresse du siège social.

Vote : Adopté à l'unanimité

➤ **Questions diverses**

- Compétitions scolaires

Didier violette indique que les championnats scolaires ne se déroule pas normalement en raison des contraintes sanitaires. Il formule le souhait d'une commission plus active.

- Arbitrage

Bruno Adeline indique qu'à partir d'Avril, tous les clubs devront avoir un arbitre.

- Mesures sanitaires

À partir du 15 janvier 2022, et sous réserve de l'adoption par le parlement, le passe vaccinal se substituera au passe sanitaire.

Le ou les joueurs n'ayant pas de passe sanitaire valide ne peuvent pas accéder à la salle de jeu et sont donc considérés comme forfaits sportifs. Cela vaut pour toutes les compétitions fédérales, mais aussi les opens.

Concrètement, à partir du 15 janvier, si le parlement adopte le passe vaccinal, les joueurs ne le possédant pas ne pourront pas participer aux compétitions.

Le secrétaire général

Christian CLIN



Le Président

Cyrille VAUGEOIS

